

Action 4.2 Valoriser la forêt
Objectif 2030
<i>Accompagner les acteurs dans une gestion durable de la forêt</i>
Descriptif de l'action
<p>La forêt est un espace naturel qui joue de nombreux rôles : maintien de la biodiversité, séquestration carbone, cycle de l'eau, érosion...). Elle occupe 50% de la surface du territoire.</p> <p>Il est donc indispensable de veiller à sa bonne gestion localement.</p> <p>En parallèle, la CCSPN agit à l'international via une coopération décentralisée avec la commune de Dondon en Haïti. Les actions de reboisement prévues permettront de préserver la ressource en eau des captages d'eau potable, de limiter l'érosion des terres et les conséquences des inondations, et augmenteront la séquestration carbone.</p> <p><b>1) Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements</b></p> <p>La forêt est détenue à 95% par des propriétaires privés et 53% de ces propriétés font moins d'un hectare. Afin d'entretenir au mieux ce milieu, de nombreux éléments sont à connaître. Il s'agit d'informer les propriétaires forestiers pour une gestion durable.</p> <p>C'est un des rôles du CRPF. La Région va financer des postes de techniciens forestiers dans les mois qui viennent. La CCSPN appuiera le CRPF pour qu'un poste soit dédié au département de la Dordogne.</p> <p>Cet accompagnement humain est très qualitatif mais ne permet pas de toucher la majorité des propriétaires. Il s'agit donc également de communiquer via des plaquettes ou des sites internet. Dans un premier temps, les documents déjà existants seront répertoriés et analysés (plaquette du Département, ceux réalisés dans le cadre de la charte Sud Périgord...). Un document "idées reçues" élaboré par les partenaires que sont la Chambre d'Agriculture, l'ONF, le CNPF, le Département et la DFCI dordogne sera également diffusé et mis à disposition par la CCSPN.</p> <p>L'association FOGFOR 24 en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CRPF, réalise des formations à destination des propriétaires forestiers. L'objectif est que les propriétaires soient capables de décider eux-mêmes de l'orientation de la gestion de leur patrimoine boisé. Il s'agira ici pour la CCSPN de communiquer sur ces formations auprès des propriétaires fonciers par le biais des moyens de communication à sa disposition ou lors de conférences/ateliers sur le thème de la forêt.</p> <p>En parallèle, la CCSPN organisera notamment avec la structure COOP&amp;BAT, une conférence sur la structuration de la filière bois locale et abordera notamment la gestion des boisements (cf action 5.5).</p> <p><b>2) Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale</b></p> <p>Lancé en avril 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label Bas Carbone répond à la demande d'acteurs souhaitant compenser de manière volontaire leurs émissions en soutenant des projets sur le territoire national, dans le cadre de la neutralité carbone.</p> <p>Cette démarche volontaire concerne deux types d'actions : l'augmentation de la séquestration</p>

carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour trois méthodes ont été validées pour réduire les émissions de GES :

- Le boisement de terres agricoles et friches
- La reconstitution de forêts endommagés (tempêtes, incendies,...)
- La conversion de taillis en futaie

La CCSPN en collaboration avec la CCVH mettra en place un plan de communication à destination des entreprises, associations et résidents, détaillant l'intérêt de la compensation sur le territoire. Ceci sera réalisé conjointement avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Grand Site Vallée de la Vézère, dont le volet paysager est une de ses priorités d'actions.

### 3) Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide

Plusieurs espaces naturels sont à la croisée du monde forestier et de celui des cours d'eau. Il en est ainsi de la ripisylve et des zones humides en forêt. La ripisylve correspond à l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. Ces zones jouent des rôles très importants et notamment participent au maintien d'une biodiversité riche et variée.

Mais ces endroits ne sont pas simples à gérer. De nombreux paramètres rentrent en jeu : la réglementation (loi sur l'eau), les espèces d'arbre adaptées (type de racine, hauteur, diversité...), l'entretien de la végétation existante, la lutte contre les espèces invasives, le coût d'investissement... Une solution adaptée pour la rentabilité de la zone forestière peut provoquer des dégâts importants au niveau du cours d'eau.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'échanger sur les interactions, les problématiques et les solutions possibles. Il regroupera les techniciens forestiers (CRPF, Département), les techniciens rivières (CCSPN, syndicat de rivière) et le CEN.

Suite au travail et aux données recensées par la Maison de la Biodiversité du Département, il sera également possible de préserver les forêts matures et anciennes, et/ou humides remarquables et de les faire acquérir par le CEN qui sera ensuite responsable de la gestion.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
4.2.1	Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements	CRPF / CCSPN	Département	Technicien forestier du CRPF: 60 000 €/an
4.2.2	Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale	CCSPN / CRPF	CCVH / OT	Frais de communication
4.2.3	Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide	CCSPN	Département / CRPF / Syndicats rivière / CEN / CTPN	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
------------	-------------	---------------	------------

tCO2 séquestrées via le label Bas Carbone	0	ND	CNPF
Nombre de projets bénéficiant du label Bas Carbone	0	ND	CRPF
Nombre de réunions du groupe de travail - forêt, rivière et zones humides	0	1/an	CCSPN - service environnement
Nombre de propriétaires accompagnés	ND		CRPF
Surface de Forêt remarquables acquise et gérée par le CEN sur le territoire communautaire	0		CEN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X							

Résultats attendus	
<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input type="checkbox"/> Protection des ressources
<input type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	SO	SO	+	+

**Atténuation/Adaptation**

La préservation de la forêt sera essentielle dans l'adaptation au changement climatique.

**Points de vigilance**

Aucun point de vigilance identifié